

# Les activités du Jury pendant le deuxième trimestre 1998

## L'évolution du nombre de cas soumis

Le 2e trimestre a été fort semblable au 1er trimestre 1998.

Toutefois, les **plaintes de consommateurs**, n'ont plus été la première source d'activité du Jury. Peu nombreuses (11 plaintes soit 32% des cas soumis), elles continuent à être en recul par rapport à 1997.

On peut constater une reprise des **demandes d'avis préalable** qui ont représenté 47% des cas traités.

**Aucune plainte d'entreprise** n'a été introduite et le nombre de dossiers ouverts à l'**initiative du Jury** est stationnaire.

Le nombre de **nouveaux dossiers** ouverts d'avril à juin 1998 est de 32 (plusieurs plaintes ou demandes d'avis pouvant

concerner la même publicité), soit une baisse de 22% par rapport au 2e trimestre 1997 (41) et un statu quo par rapport au 1er trimestre 1998 (33).

Par rapport au 1er semestre 1997, le **1er semestre 1998** se caractérise par :

- une légère hausse des demandes d'avis préalable (30 contre 26 = +15%),
- une forte baisse des plaintes de consommateurs (24 contre 57 = -58%),
- une baisse des plaintes d'entreprises (2 contre 4 = -50%),
- une diminution des dossiers ouverts à l'initiative du Jury (14 contre 18 = -22%),
- une légère baisse du nombre de nouveaux dossiers (66 contre 72 = -8%).

	1997				1998	
	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.	2ème trim.
Demandes d'avis préalable	12	14	11	7	14	16
Plaintes de consommateurs	28	29	27	25	13	11
Plaintes d'entreprises	4	-	-	1	2	-
Cas examinés à l'initiative du Jury	7	11	7	3	7	7
	51	54	45	36	36	34
Cas non-traités (hors compétence)	19	14	19	13	17	12
TOTAL	70	68	64	49	53	46

## Les résultats des interventions du Jury

Du 1er avril au 30 juin 1998, 37 dossiers ont pu être clôturés et ont reçu les solutions suivantes :

<u>ORIGINE</u>	Demandes d'avis préalable	Plaintes		Initiatives Jury	TOTAL	
		Consom- mateur	Entreprise			
<u>SOLUTION</u>						
1. Pas de remarques ou publicité justifiée	5	4	-	-	9	24%
2. Publicité modifiée ou arrêtée :						
a) Modification acceptée par l'annonceur	-	2	-	3	5	13,5%
b) Arrêt par l'annonceur	3	4	1	2	10	27%
c) Arrêt ou suspension par les media sur recommandation du Jury	2	2	-	1	5	13,5%
3. Avis négatif, réserves	1	1	-	-	2	5,5%
4. Campagne publicitaire ponctuelle ou achevée ayant justifié une recommandation pour l'avenir	-	2	-	2	4	11%
5. Satisfaction offerte au plaignant par l'annonceur	-	-	-	-	-	-
6. Dossier traité par instances judiciaires ou administratives	-	2	-	-	2	5,5%
	11	17	1	8	37	100%

Le Jury a tenu 6 réunions au cours de ces 3 mois.

\* \*  
\*